**Établissements domiciliés à Houdan**

**Constitution du dossier : Pièces à fournir**

**Dépôt du dossier en mairie avant le 26 mars impérativement**

* Code Naf de l’établissement à confirmer
* Une fiche de contact remplie afin de faciliter les échanges (*(document type fourni par la mairie)* en cas de nécessité
* Un chèque de 25 euros(frais de participation de montage du dossier qui n’est débité que lorsque/si vous recevez votre subvention)
* L’accord signé pour participation aux frais de montage de dossier*(document type fourni par la mairie)*
* Courrier signé de l’artisan/commerçant sollicitant un financement au titre du dispositif d’aide exceptionnelle communale aux commerçants et artisans *(document type fourni par la mairie)*
* Attestation de domiciliation de l’établissement sollicitant le financement (modèle type ou facture téléphone, EDF etc…)
* Extrait k bis ou extrait D1 (inscrit au répertoire des métiers)
* Résultat de recherche en matière de procédure collective :

<https://www.infogreffe.fr/documents-officiels/procedure-de-sauvegarde.html>

* Historique des inscriptions modificatives au RCS

[https://www.infogreffe.fr/documents-officiels/historique-des-modifications.html](https://eur01.safelinks.protection.outlook.com/?url=https%3A%2F%2Fwww.infogreffe.fr%2Fdocuments-officiels%2Fhistorique-des-modifications.html&data=02%7C01%7C%7C75d73d4f13524ed896dd08d828cc2ef8%7C97ab2615895b407e9f8f76e38f03946a%7C0%7C0%7C637304204712205116&sdata=cxJTk%2FIHctk0KhGWcw%2BoMkDcU%2BUGPWCyZJ3j2azoqI0%3D&reserved=0)

* Demandes / quittances de loyers ou avis d’échéance d’emprunt immobilier dus au titre de la période concernée par l’aide : (Octobre à décembre ou octobre à janvier selon le cas)
* Un Relevé d’Identité Bancaire (pour le versement de la subvention)
* **Pour les cas n°3 uniquement** : attestation confirmant une gestion privée des activités

**Les dépôts de dossier de demande de subvention au titre du dispositif départemental d’aide d’urgence (phase 2) aux commerces et artisans doivent être déposés en mairie, complets, avant la date indiquée afin d’en permettre la vérification et l’éligibilité avant transmission au Département**. Aucun dossier incomplet ou non éligible ne sera transmis au Département.

Vous devez vous rapprocher de la mairie, aux Service Commerce ou Communication pour toute question ou demande de précision. Vous pouvez poser vos questions ou demander les formulaires types par mail à :

Mme Cassandre ROBERT : Service Commerce, [commerce@villehoudan.fr](mailto:commerce@villehoudan.fr)

Mme Isabelle SIMÉON : Service Communication [communication@villehoudan.fr](mailto:communication@villehoudan.fr)

Ou en passant par le standard de la mairie au 01 30 46 81 30